

Procès-verbal du Conseil d'Administration
en date du 12 décembre 2015

Le Conseil d'Administration de l'Association Bodhicharya France s'est réuni le 12 décembre à 17 heures à Lusse.

Membres du Conseil présents : 10, absents : 3, excusés : 2.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer sur l'ordre du jour proposé.

Ordre du Jour:

1er point : approbation du procès verbal du Conseil d'Administration du 3 octobre 2015.

Adopté à l'unanimité.

2ème point : remplacement d'un membre du CA.

Pour remplacer M ROCHE Francis démissionnaire, après un vote à bulletin secret, Mme LEMOINE Catherine est élue à l'unanimité moins une voix.

3ème point : Présentation de l'organisation du centre.

Après un rappel du vécu des années précédentes, et l'énoncé des tâches accomplies par Mme MARCHE Sacha, les moines Orgyen et Lobsang, il apparaît que ces trois personnes travaillent au maximum de leurs possibilités et que la présence d'une personne supplémentaire est nécessaire pour faire fonctionner le centre monastique dans de bonnes conditions.

Lors du dernier CA, il avait été voté de salarier Mme MARCHE à hauteur de 600 euros nets par mois pour 20h de travail par semaine. Cet accord équivalait à une dépense de 11320 euros pour l'année. Après renseignement pris à Pôle Emploi, Madame MARCHE est embauchée pour un an renouvelable en CDD dans le cadre d'un contrat unique d'insertion pris en charge par l'état à hauteur de 90% du salaire brut au SMIC. Une deuxième personne peut être embauchée aux mêmes conditions. Mme MARCHE propose de mettre les deux postes sur le budget déjà voté de 11320 euros.

Mme Aline DUPPERAY est envisagée pour ce poste, sous réserve d'acceptation de sa part.

Madame MARCHE nous demande de voter sur trois propositions :

- l'embauche d'une deuxième personne aux conditions évoquées ci-dessus,
- l'augmentation du taux horaire de ces deux personnes salariées pour atteindre le budget voté,
- une motion de confiance envers son travail à son poste actuel de trésorière.

Ces trois propositions sont acceptées suite à un vote à l'unanimité.

Mme MARCHE démissionne de son poste de trésorière et du CA, le CA en prend acte : elle assurera désormais la fonction de directrice administrative du centre, et, à ce titre sera invitée permanente au CA.

Suite à cette démission, Mme OLIVE Martine est élue à l'unanimité comme nouveau membre du CA.

Mme LEMOINE Catherine est élue au poste de trésorière à l'unanimité.

4ème point: état des lieux financiers.

Ce point sera abordé lors du prochain CA qui aura lieu le 27 février 2016.

5ème point: Compte rendu de l'entrevue avec Etienne HOREAU, orientation du centre et évolution des statuts.

Nous dépendons actuellement du droit local. La plupart des centres Bouddhistes fonctionnent sous le statut de congrégation religieuse. La congrégation est une structure qui englobe l'enseignement, l'hébergement, la restauration et les retraites et serait sous la tutelle de sa sainteté le Karmapa et de Rinpoché. Ce statut de congrégation est accordé par le ministère de l'intérieur après passage en conseil d'état.

Nous nous orientons donc vers un fonctionnement en congrégation pour les multiples avantages que cela procure pour la pérennisation du centre. M MANGIN et Mme MARCHE se rendront en février auprès de Mme Sylvie FENARD, avocate spécialiste des congrégations pour la mise en oeuvre de ce projet.

6ème point : questions diverses.

- Après renseignement, il est apparu que le centre dispose déjà d'un appareil d'enregistrement de qualité pour les enseignements dans les Tcheulings.
- Achat de matériel de cuisine adapté pour les week-end de forte affluence : après renseignements pris auprès des fabricants spécialisés, cela a été budgétisé.
- L'assurance des bénévoles qui interviennent au centre est assurée auprès de la banque postale.
- Les propriétaires des chambres doivent donner un calendrier de leur présence pour une période de 6 mois afin de permettre une gestion des places d'accueil adaptée aux différentes demandes.
- En cas de désistement moins de 48h avant l'évènement, les repas et les sessions resteront dûs.
- Pour faciliter les conditions d'hébergement, un dédoublement des sessions de mahamoudra trois est proposé par Lama Tsultrim.

La prochaine réunion du CA est fixée au samedi 27 février 2016 à 17 heures.

Le président lève la séance à 19h, il est dressé le présent procès verbal.

Le président : Denis MANGIN

Le secrétaire : Philippe CHANONIER